



Ce protocole sanitaire est exclusivement réservé au centre de loisirs et vient appuyer celui mis en place par l'éducation nationale.

PROTOCOLE SANITAIRE ACCUEIL DE MINEURS TROARN :

Aujourd'hui et jusqu'à un prochain changement de directive, le centre de loisirs est dans l'**obligation d'accueillir uniquement les enfants de Troarn ayant repris l'école sur l'un des deux sites** (maternelle et élémentaire). Les classes concernées sont les grandes sections, les CP et les CM2. L'accueil de loisirs ne pourra se faire que pour **18 enfants maximum** (8 maternels et 10 élémentaires).

L'ACCUEIL :

Les horaires d'accueil et de fermeture du centre de loisirs se feront en fonction des besoins professionnels parentaux. Mais la tranche horaire ne pourra excéder 7 h 30 / 18 h 30.

Les parents ou les responsables légaux amenant ou venant chercher un ou plusieurs enfants devront se présenter **seul au sein de l'enceinte de l'école**. Si la météo le permet l'accueil se fera à l'extérieur. Une distanciation de 1 mètre minimum est demandée aux personnes. Par temps d'intempéries l'accueil se fera en intérieur. **Un seul parent ou responsable légaux à l'intérieur de l'accueil. Le port du masque pour les adultes et professionnels de l'animation est également obligatoire.**

Les parents ou les responsables légaux jouent un rôle essentiel dans ces mesures. Ils s'engagent, notamment, à **ne pas mettre leurs enfants au centre de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid -19 chez l'enfant ou dans la famille de l'enfant.**

Les parents sont notamment invités à **prendre la température de leur enfant avant le départ pour le centre de loisirs. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre au centre.** Les personnels d'animation devront procéder de la même manière.



Si au cours de la journée un soupçon de symptômes apparait chez un ou plusieurs enfants (fièvre, toux, difficultés respiratoires) les parents seront contactés et invités à venir chercher leurs enfants. Si un cas similaire est détecté chez un professionnel encadrant, il sera invité à rentrer chez lui. **Attention : Le protocole actuel prévoit un appel au SAMU.**

La direction se chargera alors de prévenir, **tout en respectant l'anonymat**, les parents des enfants et les professionnels ayant été susceptibles d'avoir été en contact avec la personne symptomatique.

Pour les repas, les enfants doivent amener leur pique-nique et celui-ci déposé au sein d'une mini glacière ou d'un sac isotherme. En effet, du fait des nouvelles règles sanitaires nous ne pouvons

utiliser le matériel frigorifique à notre disposition au sein de l'école. **De plus pour la boisson, il est également demandé que l'enfant se munisse d'une gourde nominative. Le tarif repas sera déduit du tarif journée complète.**

MESURES D'HYGIENE, DISTANCIATION ET GESTES BARRIERES :

Au sein de l'accueil **les masques seront obligatoires pour les professionnels encadrant ainsi que les parents ou responsable légaux.**

Le masque n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans. Mais si un enfant désire en porter un il n'y a aucune interdiction en ce sens.

Le lavage de main devra se faire :

- A l'arrivée au centre de loisirs.
- Avant et après chaque passage aux toilettes.
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.
- Avant et après chaque activité (si nécessaire pendant également).
- Avant et après le repas et le goûter.
- Au départ du centre de loisirs.

**LES 4 GESTES POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS**

1



2



3



4





[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

SE LAVER REGULIEREMENT LES MAINS (VOIR TEXTE PRECEDENT).	ETERNUER OU TOUSSER DANS SON COUDE.	UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE.	POUR SE SALUER DE PAS SE SERRER LES MAINS ET EVITER LES EMBRASSADES.
---	--	---	---

Comment mettre mon masque



Au centre de loisirs des activités seront proposées tout en garantissant des **mesures d'hygiène strictes** et le **respect d'une distanciation d'un mètre minimum entre les participants**. La **désinfection du matériel sera obligatoire** avant et après l'activité, et un maximum de fois pour ce qui est des poignées de portes, des tables, des bancs,...

Les toilettes :

Les enfants ne pourront se rendre aux toilettes à plusieurs. Chaque toilette **devra être désinfecté après passage** par le personnel encadrant. Si possible et suivant effectif, attribuer à chacun et chacune un toilette pour la journée.

Les locaux :

Un grand ménage sera obligatoirement mis en place à la fin de chaque journée de centre.

Uniquement 2 salles seront utilisées jusqu'à nouvel ordre : La grande salle polyvalente et la salle de classe (foyer) reconvertie en salle d'activités.

Dans la grande salle, les enfants pourront être à 2 par table, dans la salle du foyer, 1 par table.

Le matériel d'activités pédagogiques :

Des affichages à destination des enfants et du personnel seront mis en place afin de rappeler les règles d'hygiène ainsi qu'un sens de circulation.

Un kit matériel composé, par exemple, de crayons de couleur, de gommes, de ciseaux, de feuilles, ... Sera mis en place par l'équipe d'animation et attribué quotidiennement à chaque enfant. **En fin de journée, l'ensemble du kit sera obligatoirement désinfecté afin de pouvoir être réutilisé en toute sécurité.**

Pour des activités particulières il pourra être demandé aux parents que l'enfant apporte son propre matériel.

Des jeux extérieurs ou activités sportives pourront être mis en place en conservant les distances de sécurité imposées et une désinfection obligatoire du matériel avant et après l'activité, ainsi qu'un lavage de mains de chaque participant avant et après l'activité.

